

VPOD : ce qu'elles pensent

Autor(en): **C.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [7-8]

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276069>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VPOD :

SYNDICATS

Ce qu'ELLES pensent

Les commissions femmes des sections genevoise et vaudoise de la VPOD ont sorti ces derniers mois quatre brochures traitant de différentes questions liées à la fonction publique... au féminin, ainsi que plusieurs réflexions féministes sur des thèmes plus généraux tels que l'éducation des filles, le temps de travail, la maternité, etc.

Où vont nos enfants après l'école ?

La commission féminine de la VPOD Vaud-Etat a adressé à toutes ses adhérentes un questionnaire sur le problème de la garde des enfants d'âge scolaire. Si l'on se préoccupe de plus en plus de la mise en place d'encadrements collectifs pour les enfants non-scolarisés (crèches, garderies, etc.), la prise en charge publique est quasi inexistante pour les enfants qui vont déjà à l'école. Les problèmes demeurent pourtant entiers quant à la garde des enfants en dehors des heures et des jours scolaires.



La brochure passe en revue les problèmes posés par les trois « solutions » actuelles pour la mère qui travaille : soit l'enfant qui reste seul, ou l'enfant ballotté d'une garde à une autre, ou encore l'engagement d'une jeune fille au pair, solution « de luxe ». Les propositions recueillies par le questionnaire s'orientent, quant à elles, dans deux directions : celles concernant les structures d'accueil tendent à une infrastructure de garde collective, plus stable, plus permanente, et donc plus sécurisante pour l'enfant et pour la mère ; celles concernant l'organisation du travail suggèrent une possibilité d'aménager les horaires des adultes (femmes et hommes) en tenant compte des impératifs de leur condition de **parents** ; ceci étant nécessaire aussi longtemps que les structures d'accueil sont aussi peu développées.

(Commission ♀ VPOD Vaud-Etat, oct. 1979)

Femmes, défendez vos droits !

Cette brochure fait le tour des questions qui se posent aux travailleurs lors de la grossesse et de la maternité. Après une comparaison entre la situation de différents pays d'Europe sur la protection de la maternité, les auteurs décortiquent l'initiative populaire pour une protection efficace de la maternité, et analysent le « statut » de la maternité dans le canton de Vaud et en Suisse romande.

(Commission ♀ VPOD Vaud-Etat, oct. 1979)



Adresses utiles :

VPOD Vaud-Etat, 3 Chaucrau, 1004 Lausanne
VPOD Genève, 6 Terreaux-du-Temple, 1201 Genève

Les illustrations sont tirées des brochures commentées en vis-à-vis.

L'éducation des filles

La commission féminine de la VPOD-Genève a cherché à « remonter aux sources » : interroger l'idéologie éducative de chez nous pour expliquer les différences entre les « vocations » des femmes et des hommes dans la vie active.

Les bases de cette étude dépassent largement les institutions publiques, pour examiner le contexte culturel dans son ensemble, et les clichés qu'il perpétue autour de la famille, de la grossesse, des petites filles et des petits garçons, etc.

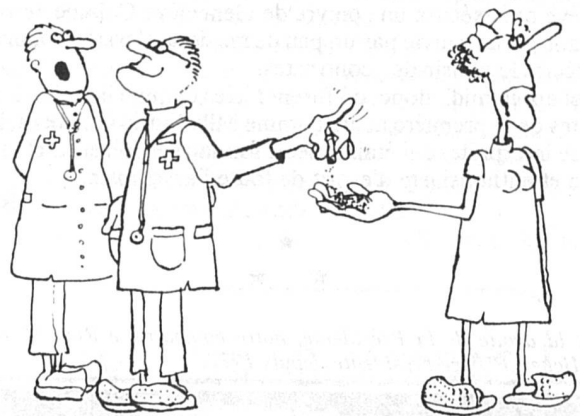
Dans la seconde partie seulement, l'école, les manuels scolaires et les programmes seront passés en revue pour en dégager le contenu sexiste. L'université et l'apprentissage, enfin, véhiculent aussi des discriminations que les auteurs de la brochure mettent à nu comme les autres.

En guise de mot de la fin, un espoir possible pour que cela change : par le travail des syndicats, d'une part, et par une prise de position critique des enseignants à l'égard du sexisme des manuels par exemple, au sein même de leur enseignement.

(Commission ♀ VPOD Genève, février 1980)

Les femmes dans la fonction publique

Si peu de discriminations subsistent en théorie dans la fonction publique, la commission femmes de la VPOD-Genève nous montre qu'il n'en va pas toujours de même dans les faits.



Des statistiques sur les emplois « monopolisés » par les hommes ou réservés presque exclusivement aux femmes en disent long sur l'égalité des « chances » entre les sexes, qu'il s'agisse de salaire, de « fourchette » de promotion, de type de fonction, etc.

Trois chapitres sur l'engagement, le licenciement et le chômage fournissent une série de données pratiques trop souvent ignorées. De plus, deux réflexions viennent terminer cette brochure : la première porte sur l'aménagement du temps de travail et son véritable enjeu pour les femmes ; la seconde examine le **Code de recyclage des chômeurs**, négocié et approuvé au sein de la CGAS, et relève les lacunes qu'il présente à l'égard des femmes, particulièrement celles qui « retournant à leur foyer », ne se considèrent pas comme chômeuses, se soumettant en cela à l'opinion répandue d'un travail féminin d'appoint.

(Commission ♀ VPOD Genève, mars 1980)

C. C.